

TOP TEN MULTIFONDS (SICAV)-AMIS FUNDS (SICAV)

2-4 rue Beck L-1222 Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81164 et B 42287

EXTRAIT

Par jugement commercial du 6 octobre 2011 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale a modifié le mode de liquidation des sociétés d'investissement à capital variable TOP TEN MULTIFONDS et AMIS FUNDS SICAV comme suit :

Par dérogation à l'article 508 du Code de Commerce, les créanciers et investisseurs ne pourront **pas** déclarer et affirmer leur créance jusqu'à la dernière distribution inclusivement ;

Pour tous les créanciers et investisseurs, privilégiés ou chirographaires, la date limite pour déposer une déclaration de leurs créance au greffe de la 6^{ème} chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg a été fixée au 29 décembre 2011 à 17.00 heures ;

Toute déclaration de créance déposée après ladite date et heure limites, ne sera pas recevable et ne sera prise en compte ni pour la détermination de la masse passive, ni pour la distribution du produit de liquidation ;

Il a été ordonné aux liquidateurs de faire paraître, dans les meilleurs délais et au plus tard le 15 novembre 2011, un avertissement à tous les créanciers/investisseurs des fonds TTM et AMIS qui n'ont pas encore déposé de déclaration de créance, de faire valoir leurs droits avant le 29 décembre 2011 à 17.00 heures au greffe de la 6^{ème} chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, sous peine de ne pas participer au produit de la liquidation et d'être forclos de tous droits dans la liquidation

La publication du prédit avertissement, avec un extrait du présent jugement, doit être effectué dans le mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort, Tageblatt, Frankfurter Allgemeine Zeitung, Wirtschaftsblatt et Der Standard,

Sur requête des liquidateurs, le juge-commissaire en charge de la liquidation des sociétés TTM et AMIS rendra une ordonnance attestant du respect de la formalité de publication dans le délai imparti,

L'exécution provisoire du présent jugement a été ordonnée, nonobstant toutes voies de recours et sans caution.

Avertissement

Date limite pour les déclarations de créance

29 décembre 2011 à 17.00 heures

Les date et heure limites à laquelle tous les créanciers et investisseurs, privilégiés ou chirographaires, devront déposer une déclaration de créance au greffe de la 6^{ème} chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg pour recevoir des dividendes dans le cadre de la liquidation des sociétés d'investissement à capital variable TOP TEN MULTIFONDS et AMIS FUNDS SICAV ont été fixées au 29 décembre 2011 à 17.00 heures

Toute déclaration de créance déposée après ladite date et heure limites ne sera pas recevable et ne sera prise en compte ni pour la détermination de la masse passive ni pour la distribution du produit de liquidation.

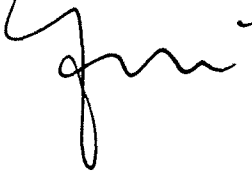
Les créanciers et investisseurs souhaitant déposer une déclaration de créance, devront l'envoyer avec les pièces justificatives à l'adresse suivante :

Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre
Cité Judiciaire- Bâtiment commerce-
7, rue du Saint Esprit
L-2080 Luxembourg

Il est recommandé de procéder par voie de lettre recommandée avec accusé de réception pouvant attester de la réception avant la date limite.

Pour les sociétés d'investissement à capital variable TOP TEN MULTIFONDS et AMIS FUNDS SICAV, les liquidateurs

Yvette HAMILIUS



Jacques DELVAUX

